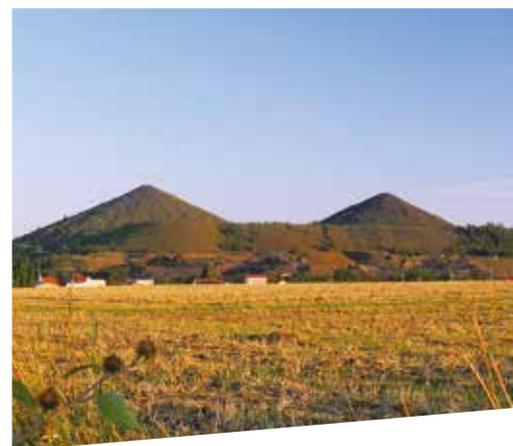




Fédération
Départementale
d'Énergie
du Pas-de-Calais



20 ans

1996-2016



20 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Notre Fédération Départementale d'Énergie a 20 ans. C'est bien évidemment l'occasion de dresser un bilan et de mesurer comment, dans un paysage énergétique en pleine transformation, nous avons garanti des Services publics locaux de l'Électricité et du Gaz de qualité.

En 20 ans, en effet, la FDE 62 n'a cessé d'évoluer.

Confrontés à la dérégulation du secteur de l'énergie, nous avons développé notre expertise pour assurer nos missions premières de contrôle de nos concessionnaires ERDF et GrDF : contrôle concernant leurs politiques d'investissement et de maintenance, contrôle de la qualité des fournitures Électricité et Gaz.

À l'approche de l'ouverture des marchés de l'énergie, nous avons lancé un vaste programme de Maîtrise de l'Énergie pour aider les communes à réduire leurs consommations énergétiques. Dans un contexte où les budgets des collectivités sont de plus en plus contraints et les coûts de l'énergie durablement en hausse, nous avons augmenté le montant de nos aides, élargi notre domaine d'intervention, renforcé nos outils d'accompagnement avec des opérations « clé en main », achetée de l'énergie... Et ce, en veillant à l'équilibre indispensable entre le monde urbain et le monde rural. Experte des énergies et des réseaux, la FDE 62 est ainsi devenue un acteur majeur de l'aménagement du territoire.

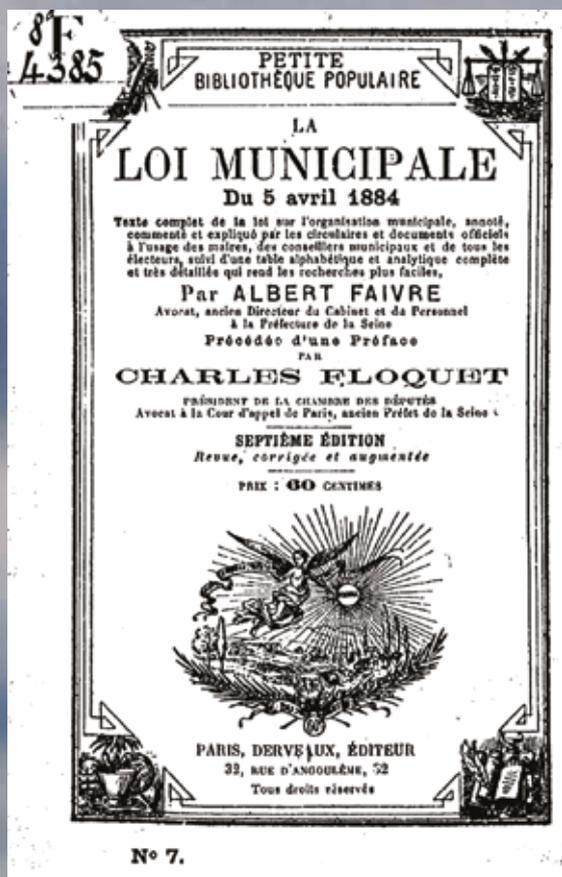
Aujourd'hui, la loi TECV (Transition Énergétique et Croissance Verte) nous engage à prendre une place encore plus grande dans l'accompagnement que nous devons apporter aux collectivités dans leur politique de Maîtrise de l'Énergie. Demain, de nouvelles lois, qui constituent une étape de décentralisation énergétique très importante, conduiront les collectivités à devenir des acteurs à part entière des systèmes énergétiques locaux.

Nous continuerons à développer nos conseils et nos aides afin de renforcer nos actions déjà en cours. Nous favoriserons également les solutions innovantes en les soutenant par des subventions spécifiques. Mais au-delà, nous avons de nombreux défis à relever.

Demain, il nous faudra travailler plus et mieux avec les intercommunalités qui vont prendre une place essentielle dans l'aménagement de notre territoire. Il nous faudra nous impliquer dans le développement des énergies renouvelables. Nous devons garantir la cohérence des systèmes de distribution des énergies alors que les territoires pourront exprimer leurs choix en matière de développement des réseaux.

Les objectifs sont ambitieux. Afin de nourrir cette ambition et d'être un acteur efficace aux services des collectivités, la FDE 62 affirmera plus encore ses valeurs de solidarité et d'équité à l'égard des communes et des intercommunalités. Plus que jamais, la FDE sera à leurs côtés afin qu'elles poursuivent leurs actions au service de leurs populations et du développement économique du Pas-de-Calais.

Michel Sergent, Président de la FDE 62



4 grandes dates « législatives »
permettent à la FDE 62
d'exister aujourd'hui :

- La loi municipale du **5 avril 1884** établit la distribution d'énergie électrique comme un service public local d'essence communale.
- La loi du **22 mars 1890** autorise les communes regroupées sous forme de syndicats à réaliser des actions qu'elles ne peuvent assumer seules.
- La loi du **15 juin 1906** reconnaît aux communes le pouvoir concédant en matière de distribution d'électricité et institue le régime des concessions.
- Le **11 mars 1936** Le Conseil d'État autorise la constitution de syndicats départementaux ayant pour objet le contrôle des concessions de distribution d'énergie électrique et de gaz.



Signature du contrat de concession gaz



Signature du contrat de concession électricité

1996

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de gaz et d'électricité. Elles ont donc la charge d'organiser la distribution de l'énergie. En 1996, les communes du Pas-de-Calais s'unissent pour créer la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) et lui confier cette mission de service public.

La FDE 62 signe, en leur nom, le 30 novembre 1996 avec EDF, puis le 14 février 1998 avec GDF, un contrat de concession par lequel les communes leur délèguent un certain nombre de missions.

Faisant preuve d'une vision d'une incontestable modernité, les élus du Pas-de-Calais seront parmi les premiers à créer une telle fédération. En 2006, en France, il n'existera toujours pas plus de 30 syndicats regroupant la totalité des communes d'un département.

Autorité concédante unique, la FDE 62 bénéficie d'un poids et d'un pouvoir de négociation supérieur face aux concessionnaires. Forte de cette union, elle peut remplir avec plus d'efficacité ses missions de contrôle des concessions, et s'assurer du bon accomplissement des missions de service public par les concessionnaires. La maille départementale est mieux adaptée aux réalités techniques et économiques. La couverture départementale maximise les redevances.





Les CRAC, Comptes Rendus Annuels d'Activité

1997

En 1997, EDF GDF Services Pas-de-Calais publie le premier Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) rendant compte de la concession de distribution publique d'électricité à l'intention de la FDE 62.

À cette époque, la tâche était difficile car quatre centres de distribution avaient en charge le Pas-de-Calais et deux d'entre eux géraient une partie du territoire du Nord. La reconstitution des chiffres fut donc délicate.

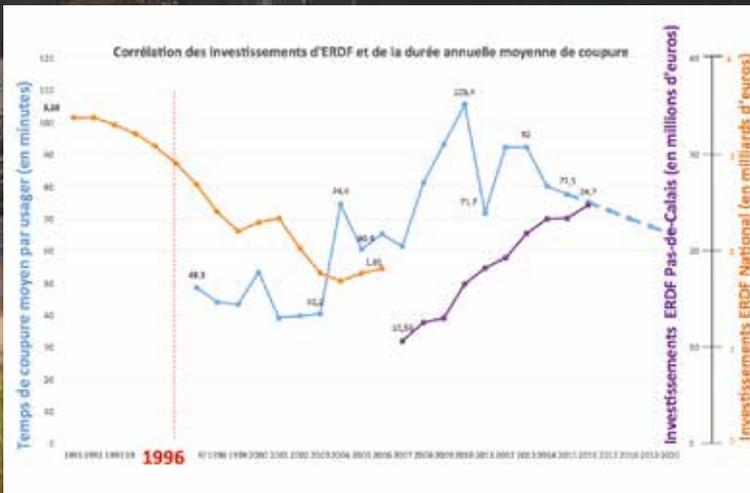
EDF et GDF s'attachent à répondre aux enjeux cruciaux que sont la consolidation des missions de service public, le développement de l'entreprise par l'amélioration des performances, la baisse des tarifs, le développement des services, la solidarité. La sécurité de la distribution et le développement du gaz sur le département sont des priorités affichées par les concessionnaires et le concédant.

Le CRAC publié chaque année permet à la FDE 62 d'exercer sa mission première de contrôle des concessionnaires pour que ceux-ci réalisent les investissements nécessaires à la fourniture d'une énergie de qualité sur l'ensemble du département.

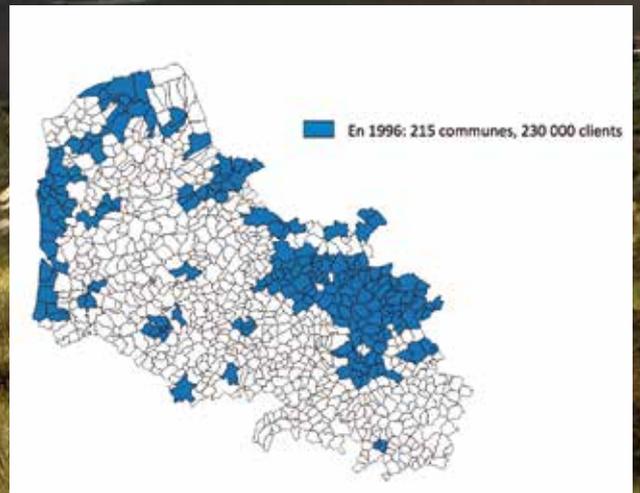
1999

Au 31 décembre 1999, la concession de distribution publique d'énergie électrique attribuée dans le Pas-de-Calais à EDF dessert 892 communes et 1 439 210 habitants.

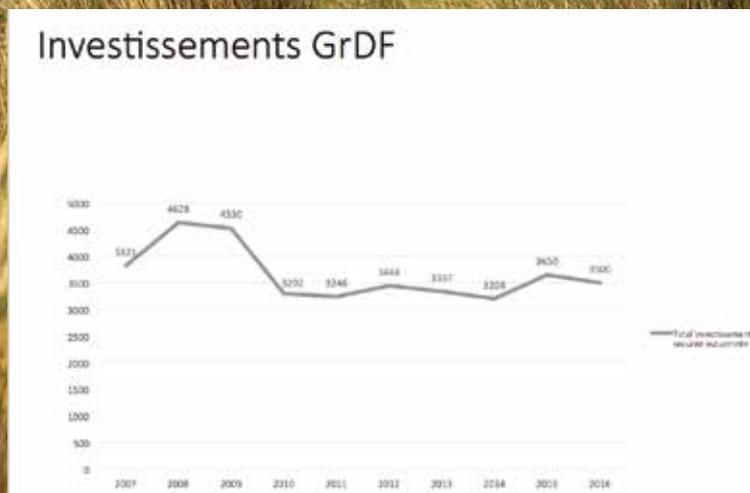
Les réseaux d'alimentation sont territorialement répartis entre 4 centres EDF-GDF Services : Arras, Côte d'Opale, Douai, Pays de Somme.



Investissements et qualité électricité



Présence du gaz



Investissements gaz

Le patrimoine de la FDE 62

- 10 602 km de réseau électrique en moyenne tension
- 11 805 km de réseau électrique basse tension
- 11 386 postes de distribution HTA/BT
- 6 219 km de canalisations de gaz

2000

Dans le contexte du moment - situation de monopole des concessionnaires historiques EDF et GDF - et jusqu'au début des années 2000, la FDE 62 interviendra essentiellement pour subventionner l'effacement des réseaux et l'éclairage public.

Des opérations qu'elle continue de financer encore aujourd'hui.

Les Redevances que la FDE 62 reçoit des concessionnaires chaque année, sont utilisées en effet pour accompagner financièrement les communes dans leurs investissements d'esthétique, de développement de l'Éclairage Public.

Quelques chiffres

6,4 millions d'euros : redevance annuelle versée par les concessionnaires à la FDE 62.

3 millions d'euros : investissements de la FDE 62 en moyenne par an sur les réseaux basse tension entre 2003 et 2010.

3 millions d'euros : investissements des communes en moyenne par an sur les réseaux basse tension entre 2003 et 2010.

Ces investissements, qui ont pour but la dissimulation des réseaux aériens, contribuent à moderniser et fiabiliser le réseau.

2004

Ouverture du marché de l'électricité et du gaz aux professionnels et aux collectivités locales, suite aux directives européennes de dérégulation de 1996 et 2003.

Le 1^{er} juillet, le secteur électrique passe d'un régime historique de monopole régulé à un régime de concurrence à la production/commercialisation. Le marché du gaz naturel est également ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

La possibilité de choisir son fournisseur d'énergie, offerte graduellement par seuil de consommation depuis 1999, concerne désormais toute consommation non résidentielle (environ 70 % de la consommation).

La loi du 9 août 2004 transforme EDF en société anonyme et autorise sa privatisation partielle.

La FDE 62 va suivre avec une extrême vigilance l'impact de ces mutations sur le paysage énergétique et leurs conséquences pour les communes du Pas-de-Calais, en exerçant notamment une surveillance accrue du niveau des investissements réalisés par le concessionnaire.

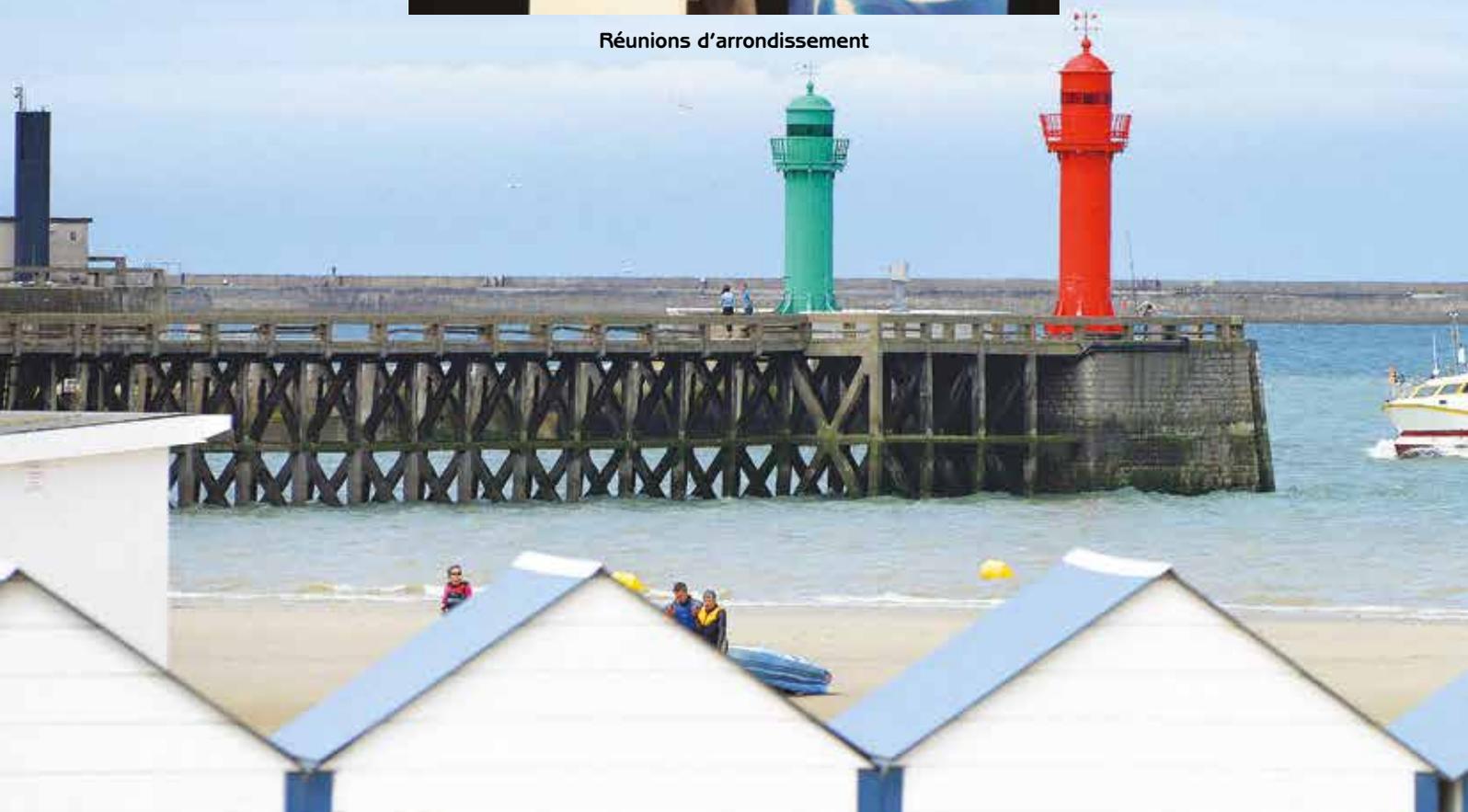
La FDE 62 décide d'une nouvelle orientation qui va faire de la Maîtrise de l'Énergie (MDE) une préoccupation majeure.



Effacement des réseaux : Avant - Après



Réunions d'arrondissement



Un moment convivial de rencontre et d'échange

2005

Dès 2001, la FDE 62 a tenu une ou deux réunions dans le département. À l'automne 2005, elle organise les premières Réunions d'Arrondissement. Depuis, chaque année, 6 réunions ont lieu entre septembre et octobre. À travers ces manifestations, l'équipe de la FDE 62 souhaite aller à la rencontre de ses adhérents dans tout le département. C'est l'occasion de faire le bilan de l'activité des concessionnaires, et notamment d'informer les communes du niveau de qualité de la fourniture d'énergie exigé et obtenu pour le Pas-de-Calais, sur les actions entreprises, les nouvelles aides, l'actualité énergétique, et d'échanger en toute convivialité.

Au fil des années, les réunions d'arrondissement rassemblent un public de plus en plus large. Pour répondre toujours davantage aux attentes des adhérents et rendre la manifestation plus performante, la FDE 62 fait appel à un animateur professionnel, à la vidéo, introduit un showroom présentant les dernières innovations en matière d'Éclairage Public et de Maîtrise de l'Énergie.

En 2015, près de 500 communes et collectivités y ont participé, représentées par leurs élus, secrétaires de mairie, directeurs des services techniques, techniciens...

2006

La FDE 62 lance un vaste plan d'actions pour développer sa mission de Maîtrise De l'Énergie (MDE). L'objectif est de réduire la consommation énergétique des communes. La FDE 62 met à leur disposition :

- Des compétences et de l'expertise : recrutement d'un ingénieur, formations.
- Des outils : « Dialège Internet » d'EDF, « compte en ligne » de GDF, pour permettre aux communes de suivre leurs consommations.
- Des services : pré-diagnostic global sur les consommations énergétiques.
- Des aides pour les audits et les investissements en MDE.

2007

L'ouverture du marché du gaz et de l'électricité est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007. L'ensemble des consommateurs peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques (EDF, GDF).

2008

Création d'ERDF et de GrDF

Le 1^{er} janvier 2008, sont créées Électricité Réseau Distribution France (ERDF) société anonyme, filiale à 100 % d'EDF, et Gaz réseau Distribution de France (GrDF).

Amendement Sergent

Grâce à un décret du **30 juillet 2008** voté par le Sénat sur proposition de Michel Sergent, Sénateur et Président de la FDE 62, relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseau public de distribution de gaz naturel, il est de nouveau possible aux collectivités de participer aux extensions non rentables. La FDE 62 peut financer une extension de réseau et contribuer à sa rentabilité, ce qui peut déterminer sa réalisation par GrDF. La FDE 62 contribue ainsi, de façon notable, au développement de zones économiques et à l'implantation d'entreprises en zones rurales.

La démarche sera mise en œuvre pour permettre la réalisation d'une extension de la desserte gazière pour la ZAC de Tincques en 2010.

Décret qualité : le Pas-de-Calais département pilote

Le décret du 24 décembre 2007 relatif « aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics et de transport d'électricité » et son arrêté d'application, fixent les niveaux de qualité et les prescriptions techniques en matière de qualité qui doivent être respectés a minima par les distributeurs.

Cette nouvelle réglementation définit les obligations que doit respecter a minima le distributeur d'électricité en matière de tenue de la tension, de continuité de fourniture et de transmission aux autorités concédantes des bilans annuels et des programmes d'amélioration de la qualité. Bien évidemment le distributeur doit aussi respecter les engagements qualité décrits dans le contrat de concession.

Concrètement, les obligations relatives à la tension s'appliquent à compter de fin juin 2008, celles relatives à la continuité de l'alimentation électrique à partir de 2010, sauf pour 13 départements dont le Pas-de-Calais pour lesquels elles s'appliquent à titre probatoire à compter de juillet 2008. Des bilans annuels de la qualité ont été remis aux autorités concédantes avant le 28 octobre 2008.

À la demande de la FDE 62, une réunion spécifique a été réalisée le **26 Mai 2008** pour les élus du Pas-de-Calais.

2 juillet 2008

Le 2 juillet 2008, la FDE 62 signe une convention de partenariat de trois ans avec l'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) et EDF. Face à l'augmentation du risque de précarité, elle vise à améliorer la prévention, anticiper les situations d'impayés d'énergie, lutter contre l'exclusion des personnes en difficulté.



Michel Sergent, Sénat, 2008



Parc d'activité de Tincques

2009

Raccordements électriques : la Loi SRU-UH

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les collectivités en charge de l'urbanisme doivent procéder à l'instruction et à la validation des propositions techniques et financières établies par ERDF. Une procédure complexe et très technique. Pour permettre aux communes de payer le juste prix, la FDE 62 lance un service « Raccordement ».

La FDE 62 intensifie sa communication auprès des adhérents

Afin d'accompagner les communes dans leur projets, de les informer des aides disponibles et de faciliter leurs démarches, la FDE 62 crée pour les collectivités un « Classeur MDE ». Les communes recevront régulièrement des fiches pratiques pour l'enrichir et l'actualiser.

En septembre 2008, la FDE 62 avait lancé une Lettre d'information Énergies 62 à destination de ses adhérents, trait d'union entre la Fédération et les collectivités.

2010

Le 27 février 2010, la FDE 62 engage une démarche pour aider les communes à valoriser les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) générés par les investissements qu'elles réalisent au bénéfice de la maîtrise de l'énergie.

Le 24 novembre, la FDE 62 choisit le cadre du Salon des Maires à Paris pour signer une convention de partenariat ECO-CONSEIL avec GrDF. qui va permettre aux communes d'avoir accès au conseil sur la Maîtrise De l'Énergie. En partenariat avec GrDF, la FDE 62 va pouvoir proposer aux villes et intercommunalités des aides significatives sur les audits, des préconisations de solutions techniques innovantes.

Pionnière en France, la FDE 62 signe le 16 décembre, en présence de Madame Michèle Bellon, Président du directoire d'ERDF, une importante Convention avec son concessionnaire ERDF, qui installe un nouvel équilibre entre esthétique et qualité. Cette convention va permettre d'améliorer la qualité des réseaux et de la fourniture d'électricité dans le Pas-de-Calais.

Un arbre coupé, un arbre planté : une convention élagage est signée le 16 décembre entre ERDF et la FDE 62.



Classeur MDE et Lettre de la FDE 62



Convention Eco-Conseil



Michèle Bellon, Président ERDF, Michel Sergent, Président FDE 62



Évolution du logo



Projet SEVE : Avant - Après

2011

La loi **NOME**, portant une nouvelle organisation du marché de l'électricité, entre en application courant 2011. Elle oblige EDF, opérateur historique, à vendre 25 % de sa production, elle modifie également le régime de la Taxe Locale sur l'Electricité, perçue par les communes, qui devient la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). La FDE 62 doit décider du coefficient de cette taxe qu'elle collectera pour les communes de moins de 2000 habitants. La FDE 62 décide de reverser la quasi totalité de la taxe perçue aux communes et d'assurer le contrôle de son juste versement.

Première conférence départementale

Instance de concertation entre concédants et concessionnaires imposée par la Loi NOME, une conférence départementale présidée par le Préfet du Pas-de-Calais a lieu le **13 décembre**. C'est la première à être organisée en France par un syndicat urbain. Elle officialise l'accord entre ERDF et la FDE 62 sur le programme d'investissements à réaliser sur le réseau d'électricité.

2012

Janvier : la FDE 62 adopte un nouveau logo.

Raccordement gaz. En juin débutent les travaux de raccordement au gaz naturel de l'usine de produits laitiers Novandis à Vieil Moutier.

Ce chantier représente 9 kilomètres de pose de réseau en polyéthylène de diamètre 160mm qui va relier Desvres à Vieil Moutier pour une mise en gaz à l'automne.

Signature de la convention de partenariat entre la FDE 62 et GrDF

La FDE 62 et GrDF se donnent pour objectifs de faire la promotion de solutions thermiques innovantes et durablement performantes associant Gaz Naturel et Énergies Renouvelables.

PROJET SEVE, Suppressions des Éclairages Vétustes pour l'Environnement. Dans le cadre de sa politique de Maîtrise De l'Énergie, la FDE 62 lance un grand projet pour la rénovation des installations d'Éclairage Public des communes du Pas-de-Calais inférieures à 2 000 habitants.

Objectif : Réduire a minima de 50 % leur consommation liée à l'Éclairage Public.

Depuis, 1 126 points lumineux ont été remplacés, 167 communes ont sollicité l'aide de la FDE SEVE.



Réunion des nouveaux élus



Les nouveaux locaux de la FDE 62

2013

Année de profonde évolution pour la FDE 62 qui s'inscrit totalement dans la politique de la Transition Énergétique. Son projet SEVE (Suppression des Éclairages Vétustes pour l'Environnement) en est la parfaite illustration.

De plus, la FDE 62 offre à ses adhérents son expertise pour les aider dans leur politique énergétique.

Un Prêt à 2,5 % bonifié de 1,5 % par la FDE 62

La FDE 62 et la Caisse d'Épargne Nord France Europe signent une convention de partenariat pour favoriser et financer les travaux d'économie d'énergie des collectivités.

Le Conseil en Énergie Partagé en Pays du Ternois

Les communes du Pays du Ternois seront les premières à recourir au service du Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Par ailleurs, 2013 verra la FDE 62 développer de nouveaux services comme le contrôle des coûts des raccordements, le contrôle TCCFE, le groupement de commandes.

Le 2 décembre 2013 : la FDE 62 lance son site internet www.fde62.fr

2014

2014 : année du rendez-vous démocratique, du renouvellement des instances municipales et communautaires, et du Conseil d'Administration de la FDE 62, avec la nomination de nouveaux vice-présidents. Afin d'informer les nouveaux élus, la FDE 62 organise 3 réunions à travers le département et invite les communes de désigner un référent énergie.

Groupements de commandes

La FDE 62 lance son 1^{er} Groupement de commandes Gaz Naturel le 15 février 2014.

À l'issue de la consultation, la FDE 62 retient Direct Énergie. L'appel d'offres, qui concerne 228 communes et Établissements Publics, va entraîner pour les adhérents, une économie de 15% à 25 % par rapport au tarif administré.

4 septembre 2014, lancement du Groupement de commandes électricité Tarifs Jaunes et Verts : la FDE 62 met les bouchées double pour parer à la fin des tarifs réglementés imposés par la loi NOME au 31 décembre 2015.

Juillet 2014

Pour renforcer son expertise au service des communes, exercer avec rigueur et efficacité son contrôle des concessionnaires, accompagner les collectivités dans leurs projets, la FDE 62 s'est professionnalisée. Elle compte désormais 10 ingénieurs, techniciens et experts, et emménage en juillet 2014 dans des locaux plus adaptés.



Sur les territoires, le conseiller en énergie de la FDE 62

2015

La FDE 62 renforce et élargit ses aides MDE

La FDE 62 innove au service des collectivités en leur proposant un nouveau service : te conseiller en énergie à la demande.

Afin de permettre aux communes de réduire leurs consommations et dépenses énergétiques, la FDE 62 renforce ses aides SEVE pour favoriser les projets de rénovation d'Éclairage Public. Elle renforce ses aides pour la rénovation des systèmes de chauffage, les élargit à la rénovation de bâtiment BBC, encourage l'innovation avec un soutien accru pour les projets de détection de présence.

La FDE 62 reconduit sa **convention avec la Caisse d'Épargne** pour garantir des taux négociés. Ces taux sont bonifiés par la Fédération ce qui permet d'atteindre un taux résiduel de 0,5 % entre 5 et 7 ans et de 1 % sur 10 ans. La bonification étant fixe, le taux peut être ramené à 0 %.

11 Juin 2015 : renouvellement de la concession pour le service public de la distribution de gaz naturel, entre la FDE 62 et GrDF.

En septembre 2015, une convention est signée entre la FDE 62, ERDF et Orange pour l'utilisation de supports du réseau public de distribution d'électricité pour le déploiement de la fibre optique, facilitant ainsi l'accès au très haut débit par la fibre pour les logements et les entreprises.

Au premier trimestre 2015, afin d'accueillir les communes qui n'avaient pas adhéré au premier groupement de commandes et qui se seraient trouvées en situation difficile au regard de la loi, la FDE 62 lance son 2^e groupement de commandes gaz avec attribution à Gazprom Energy (économie moyenne de 16 % par rapport aux tarifs administrés).

En juillet 2015, les marchés d'électricité tarifs jaunes et verts ont été attribués à ERDF (économie moyenne de 12 % par rapport aux tarifs administrés).



Rénovation BBB du bâtiment



Détection de présence : Avant - Après



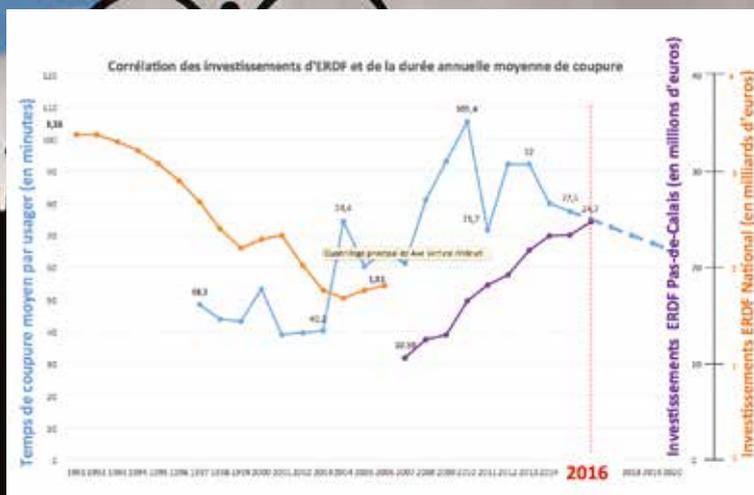
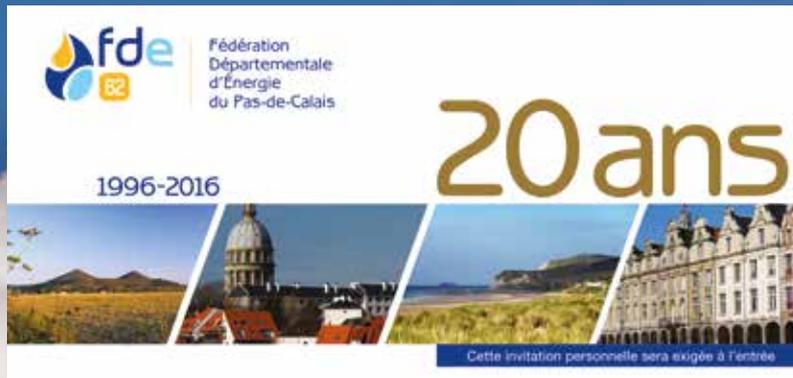
Convention avec la Caisse d'Épargne



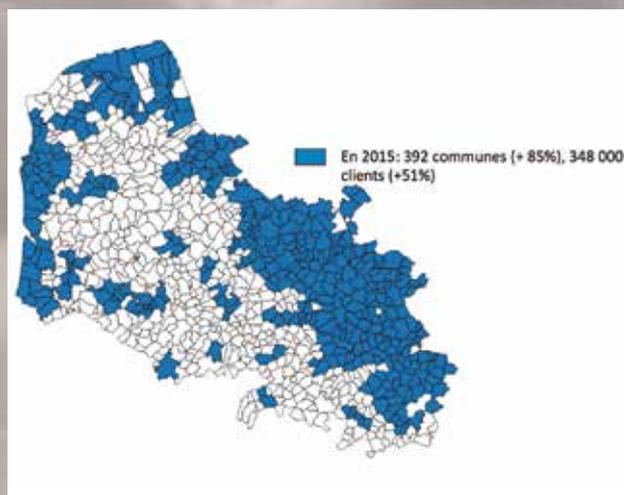
Renouvellement de la Concession gaz



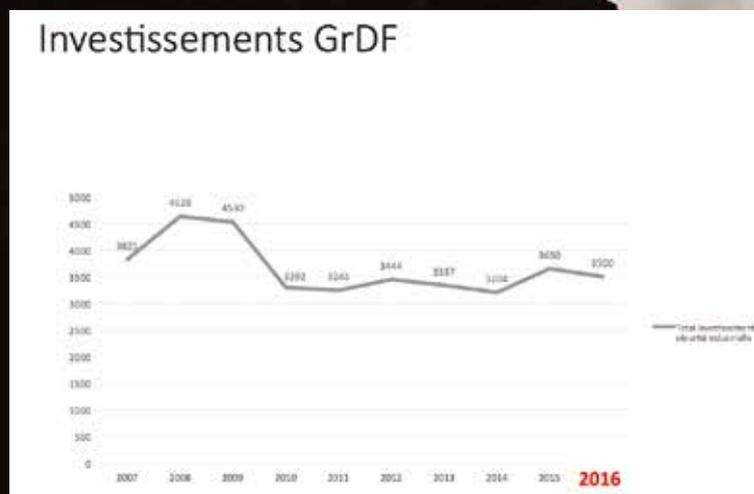
Convention sur la fibre optique



Investissements et qualité électrique



Présence du gaz



Investissements gaz



**Autour de Michel Sergent, Président de la FDE 62,
une équipe d'élus et d'experts**



2016

En janvier 2016, à l'initiative de la Région, une Société d'Économie Mixte dédiée à la production d'énergie renouvelable a vu le jour. La FDE 62 en est un des partenaires financiers majeurs.

En avril 2016, la FDE 62 lance un Groupement de commandes électricité Tarifs Bleus Bâtiments et Éclairage Public.

En avril 2016, la FDE 62 lance sa première consultation pour une Délégation de Service Public (DSP) de la distribution du gaz combustible sur la commune de Bucquoy.

21 mai

La FDE 62 fête ses 20 ans !



40 avenue Jean Mermoz CS 70255 62005 DAINVILLE Cedex

Tél. : 03 21 51 09 40 Fax. : 03 21 51 11 08

www.fde62.fr